

# Mythes fondateurs et récits d'État

## Pourquoi tous les États en produisent.

Les sociétés qui ne se racontent pas finissent par se laisser raconter par d'autres. C'est une loi politique aussi constante que banale, et pourtant les projets d'indépendance la négligent souvent, comme si le droit, l'économie et les institutions suffisaient à fonder un État durable. Ils ne suffisent pas. Le droit pose les règles, l'économie distribue les ressources, l'administration exécute les décisions, mais aucun de ces dispositifs ne répond à la question que toute population finit par poser sur le pouvoir qui la gouverne : pourquoi nous, pourquoi ici, pourquoi lui. Ce sont les mythes fondateurs qui répondent à cette question. Un État qui ne fonde sa légitimité que sur son efficacité dure tant qu'il performe, et s'effondre au premier échec sérieux.



Le mot «mythe» prête à confusion. Dans le langage courant, il signifie mensonge ou illusion. En sciences sociales, il désigne autre chose : un récit simplifié et transmissible qui donne un sens collectif à des événements historiques trop complexes pour être saisis dans leur totalité. Un mythe fondateur ne falsifie pas nécessairement le passé. Il le sélectionne, le met en forme, l'oriente vers une conclusion qui rend le présent intelligible et l'avenir envisageable. Ce qui distingue un bon récit d'État d'un mauvais, ce n'est pas son rapport à la vérité absolue des faits, c'est la cohérence de la signification qu'il produit et la robustesse des éléments historiques sur lesquels il s'appuie. Toute narration historique est sélective. La question n'est pas de savoir si l'on sélectionne, mais selon quels critères, avec quelle honnêteté, et à quelles fins.

Tous les États modernes en produisent, y compris les plus anciens et les plus solides. La Révolution française est devenue le récit de naissance de la souveraineté populaire, malgré sa Terreur et ses guerres de conquête : l'histoire officielle en a retenu la Déclaration des droits de l'homme et relégué au second plan la répression vendéenne. Ce n'est pas une falsification : c'est un choix narratif qui a permis à des générations successives de se reconnaître dans un même récit républicain, et à la Ve République de revendiquer une légitimité empruntée à des événements survenus deux siècles avant sa propre création. Les États-Unis invoquent 1776 dans presque chaque débat constitutionnel majeur, bien que l'État fédéral se soit consolidé par à-coups, de la Constitution de 1787 à la Guerre civile et du New Deal aux droits civiques. La Suisse s'appuie sur le Pacte fédéral de 1291 alors que l'État fédéral moderne date de 1848. Dans chacun de ces cas, l'écart entre le moment fondateur invoqué et la réalité historique concrète ne disqualifie pas le récit : il en révèle la fonction. Ces sociétés ont projeté rétrospectivement une continuité là où il y eut ruptures et hasards, afin de donner à leur existence actuelle la consistance d'un projet plutôt que l'apparence d'un accident.

Le Canada ne fait pas exception. Il dispose lui aussi d'un récit fondateur, centré sur la Confédération de 1867 comme acte de naissance d'un État fédéral uni et progressivement inclusif. Ce récit est légitime à sa manière. Mais il a un coût narratif précis pour le Québec : dans ce cadre, la société québécoise n'apparaît que comme une province parmi d'autres, dont la spécificité est tolérée dans la mesure où elle ne remet pas en cause l'architecture fédérale. La capacité politique québécoise, la résistance à l'assimilation, les institutions préservées malgré la Conquête, les luttes pour l'autonomie démocratique : tout cela n'entre pas dans le récit canadien dominant parce qu'il le contredit. Un État québécois souverain n'aurait donc pas à inventer un récit de toutes pièces : il aurait à rendre visible ce que le récit canadien a systématiquement marginalisé.

Benedict Anderson a théorisé cette fonction dans *Imagined Communities* (1983) : la nation est d'abord une construction culturelle, et seulement ensuite une structure juridique. Une communauté imaginée, non parce qu'elle serait fictive, mais parce que ses membres se représentent comme appartenant à un même corps politique sans se connaître personnellement. Ce sentiment d'appartenance est produit et entretenu par des récits, des symboles, des commémorations et des institutions éducatives. Le récit ne suffit pas ; il faut encore les vecteurs qui le diffusent. Supprimer ces mécanismes, c'est désintégrer le lien politique avant même que la structure juridique soit touchée.

Ernest Renan, dans *Qu'est-ce qu'une nation* (Sorbonne, 1882), avait posé le même constat : l'oubli, et même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation. La formule ne plaide pas pour la falsification : elle observe qu'un État sélectionne ce qu'il met au centre de son récit pour se rendre gouvernable. Renan ajoute que la nation repose sur un plébiscite quotidien, le consentement renouvelé des individus à appartenir à cette communauté. Cette formule est parfois retournée contre le projet souverainiste : deux référendums perdus prouveraient que ce consentement n'existe pas. L'argument est faible. Le plébiscite quotidien de Renan désigne la persistance d'une société à vouloir se gouverner elle-même, ce que l'histoire québécoise illustre sans interruption depuis deux siècles et demi. Quant aux États qui n'ont jamais soumis leur existence à un référendum préalable, ils sont légion. Le consentement se construit précisément par le travail narratif et institutionnel que ce texte décrit. Un récit fondateur qui cesse d'être une proposition renouvelable pour devenir un dogme intangible perd ce qui le rendait légitime : c'est une pathologie bien documentée dans les nationalismes du XXe siècle. La rigidité n'est pas une propriété inhérente au mythe fondateur ; c'est ce qui arrive quand il n'est plus soumis à la critique.

La question la plus exigeante pour le Québec contemporain est celle-ci : une société dont un habitant sur quatre est né à l'étranger peut-elle se reconnaître dans un récit fondateur qui remonte à 1608 ? La réponse dépend de la nature du récit qu'on construit. Un récit bâti sur une origine ethnique exclut par définition ceux qui ne partagent pas cet héritage : l'objection est fondée contre lui. Mais un récit bâti sur des preuves de capacité politique collective fonctionne autrement : il n'est pas défini par ce qu'on est, mais par ce qu'on a fait ensemble et ce qu'on se propose de faire. La sociologie de la mémoire collective distingue depuis Halbwachs la mémoire commune, que tous posséderaient de façon identique, de la mémoire partagée, que chacun peut habiter depuis son propre point d'entrée. C'est cette seconde forme que Jocelyn Létourneau appelle de ses vœux dans *Passer à l'avenir* (Boréal, 2000) : une mémoire assez large pour intégrer les tensions plutôt que de les nier. Un immigrant arrivé en 2005 ne descend pas des Patriotes de 1837. Il peut néanmoins reconnaître dans leur combat pour l'autonomie institutionnelle quelque chose qui appartient désormais à la société dans laquelle il vit. Ce passage de l'appartenance mémorielle à l'adhésion politique est ce que tout récit fondateur doit rendre possible s'il veut durer.

Ce récit doit aussi intégrer la question autochtone dès le départ, non comme concession défensive en fin de parcours, mais comme élément constitutif. La présence des nations autochtones précède de millénaires toute colonisation européenne. Un État qui reconnaît cette réalité se dote d'une base plus solide, et se distingue du récit canadien qui, malgré ses prétentions à la réconciliation, peine à l'assumer pleinement.

Le Québec dispose des matériaux nécessaires à ce travail, à condition de les lire comme un fil plutôt que comme une liste. Ce fil n'est pas ethnique : il est institutionnel. Il raconte une société qui a appris, par étapes forcées et par choix délibérés, à exercer le pouvoir sur elle-même. La continuité du droit civil français, maintenue malgré la Conquête et confirmée par l'Acte de Québec de 1774, montre qu'une société peut préserver ses institutions contre une puissance coloniale qui avait les moyens de les effacer. Les Rébellions de 1837-1838 posent, au prix du sang, la question de la souveraineté populaire face au pouvoir impérial. La Révolution tranquille y répond un siècle plus tard, non par les armes mais par les institutions. La nationalisation de l'hydroélectricité sous Lesage en est le moment le plus lisible : une société décide collectivement à qui appartiennent ses ressources. Chacun de ces moments est une réponse à une contrainte extérieure par un exercice de capacité intérieure. C'est ce fil que le récit fondateur doit rendre visible, pas la succession des dates.

La question qui se pose pour un projet d'indépendance n'est donc pas de savoir s'il faut un récit fondateur. Tous les États en ont un. La question est de savoir lequel construire, avec quelle rigueur et dans quel objectif étatique. Un récit sérieux n'escamote pas les contradictions de l'histoire québécoise : les ambiguïtés de la Confédération de 1867, les tensions entre nationalisme ethnique et nationalisme civique, le traitement des nations autochtones. Il les intègre, parce qu'un récit qui ne peut pas regarder ses propres failles en face ne résistera pas longtemps à la critique. Ce travail n'est pas accessoire au projet politique : il en est la condition de crédibilité. Un État qui ne sait pas d'où il vient aura du mal à convaincre qui que ce soit qu'il sait où il va.

Louis-Martin Carrière